

Communiqué

Auch, le 17 juillet 2018

La CCI du GERS fermée au public tous les mercredis

Malgré les efforts consentis par les CCI, et notamment les CCI des territoires ruraux, le niveau de la Taxe pour Frais de Chambre (TFC) ne permettra plus de maintenir la capacité d'actions de notre réseau. Sur les 5 dernières années, l'état a déjà réduit notre ressource de moitié et largement obéré notre capacité à développer des actions en faveur des entreprises.

Fin 2017, plusieurs ministres se sont engagés à l'oral et à l'écrit, aussi bien devant la représentation nationale, qu'auprès de nos partenaires européens, qu'il n'y aurait plus de rabot sur les CCI. Ceci pour garantir une visibilité au réseau jusqu'en 2022.

Le Ministre Bruno Le Maire, malgré les engagements pris devant la représentation nationale, vient d'annoncer l'arbitrage du gouvernement sur la trajectoire de la taxe pour frais de chambre, à savoir -100 M€ par an sur 4 ans à partir de 2019 au niveau national. Ce projet conduirait à un niveau de ressources pour la CCI du GERS de 650 000 €, soit moins du quart de la ressource d'il y a 5 ans. Cette trajectoire conduirait à la liquidation pure et simple de cet établissement public.

Face à ces annonces de nouvelles restrictions budgétaires qui menacent la survie de notre réseau, les CCI d'Occitanie se mobilisent et ferment leurs portes au public tous les mercredis. Nous vous invitons à nous soutenir en signant le manifeste disponible sur le site www.gers.cci.fr.